

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS,
DE LA SOLDE ET DES PENSIONS
SERVICE DU PERSONNEL
BUREAU DU PERSONNEL FONCTIONNAIRE

Service-Éthique-Performance



Service-Ethics-Performance

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE – WORK - FATHERLAND
MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE
AND ADMINISTRATIVE REFORM
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
SUB-DEPARTMENT OF PERSONNEL,
SALARIES AND PENSIONS
PERSONNEL SERVICE
ESTABLISHED PERSONNEL BUREAU

002275
DECISION N° /D/MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF
Portant affectation de personnels.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
 - Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 - Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
 - Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
 - Vu l'arrêté n° 000203/MINFOPRA du 04 février 2021 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Brevet de l'ENAM aux élèves du Cycle "B" de la Division des Régies Financières de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2018-2020 ;
 - Vu l'arrêté n° 000205/MINFOPRA du 04 février 2021 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Diplôme de l'ENAM aux élèves du Cycle "A" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2018-2020 ;
- considérant les besoins en ressources humaines des départements ministériels,

DECIDE :

Article 1^{er} Les personnels dont les noms suivent, titulaires du Diplôme ou du Brevet de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Sections : **Administration des Affaires Sociales et Prix, Poids et Mesures** Promotion **2018-2020**, sont, à compter de la date de signature de la présente décision, affectés au **Ministère de la Santé Publique**.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	SECTIONS
1	ABENA EKANI FRANCINE FELICITE		AAS
2	THONG ANTOINE GAËL	E-111478	
3	ONDOUA BALLA STEVEN	M-106157	PPMB

Article 2.- Les soldes et accessoires de solde des intéressés seront imputés au budget du Ministère de la Santé Publique.

Article 3.- La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF ;
- MINFOPRA/SG/DRPCE ;
- MINFOPRA/SG/DGC ;
- MINSANTE/SG/DRH ;
- MINFI/BUDGET/TRESOR/DDPP ;
- INTERESSES/DOSSIERS ;
- CHRONO/ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.



Yaoundé, le

06 OCT 2021

Joseph LE